

DEPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE DE  
MATOUGUES  
51 510 MATOUGUES  
☎ 03 26 70 99 26

[mairie.matougues@wanadoo.fr](mailto:mairie.matougues@wanadoo.fr)



## CENTRE DE LOISIRS VACANCES DE FEVRIER

**Du 07 au 11 avril 2025**

La commune de Matougues organise un centre de loisirs pour les vacances d'avril, sur le thème « POP ART ».

Encadrée par Nathalie, notre directrice, une équipe d'animateurs accueillera les enfants à partir de 3 ans (scolarisés en 2024-2025).

Pour tout renseignement, merci de contacter exclusivement :

- Nathalie, directrice du centre, au 07 87 06 65 91
- Le secrétariat de mairie au 03 26 70 99 26
- Par e-mail : [mairie.matougues@wanadoo.fr](mailto:mairie.matougues@wanadoo.fr)

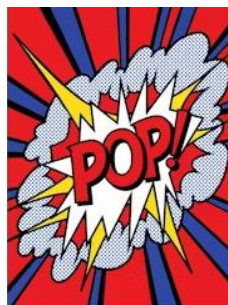
**Important :** L'école ne dispose pas des informations nécessaires pour répondre à vos questions.

### Inscriptions au Centre

Les inscriptions au centre se dérouleront en mairie le **mercredi 12 mars 2025, de 17h à 19h.**

Le dossier d'inscription est également disponible en téléchargement sur le site [matougues.fr](http://matougues.fr). Une fois complété, il pourra être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie au **plus tard le mardi 11 mars 2025, avant 12h.**

Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus acceptées.



### Horaires et tarifs par enfants de Matougues, Aulnay sur Marne, Villers le Châteaux, Champigneul-Champagne et Jalons

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres
<b>Pour une semaine</b>				
9h-12h et 14h-17h	44 €	55 €	72 €	80 €
<b>Par jour</b>				
Garderie du matin de 7h30 à 9h00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Repas à la cantine et sortie	5 €	5 €	5 €	5 €
Garderie du soir de 17h à 18h30	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

### Horaires et tarifs par enfants des communes extérieures

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres
<b>Pour une semaine</b>				
9h-12h et 14h-17h	121 €	132 €	149 €	157 €
<b>Par jour</b>				
Garderie du matin de 7h30 à 9h00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Repas à la cantine et sortie	5 €	5 €	5 €	5 €
Garderie du soir de 17h-18h30	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

CAF 1 : coefficient familial inférieur à 680 €

CAF 2 : coefficient familial supérieur ou égal à 680 € et inférieur à 900 €

CAF 3 : coefficient familial supérieur ou égal à 900 €

### Dossier à fournir Une fois par an pour une année scolaire

- CAF : le n° allocataire et l'attestation du Quotient Familial
- MSA : le n° allocataire et la notification de réduction
- La fiche sanitaire et la copie du carnet de santé
- N° de police d'assurance – Responsabilité civile et extra-scolaire de l'année

### Dossier à fournir

- Le bulletin d'inscription, dûment complété (**la section Ressortissant – MSA, CAF, Autres – doit impérativement être remplie**).
- Un chèque de caution correspondant au montant total, libellé à l'ordre du Trésor Public.